

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MIL DIX NEUF, le 4 juillet

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (33) dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la Maison de la CDC à Saint Savin, sous la présidence de Monsieur Pierre ROQUES.

Nombre de Membres en exercice : 33

Date de la convocation : 27 juin 2019

**PRESENTS (25)**: Jean-Jacques EDARD, Françoise DUMONTHEIL (Cavignac), Nicole PORTE, Eric HAPPERTE, Jean-Louis BAURI, Bruno BUSQUETS (Cezac), Michel HENRY, Christophe VACHER (Civrac de Blaye), Jean-Luc DESPERIEZ, Monique MANON (Cubnezais), Jean-François JOYE, Jean-Marie HERAUD (Donnezac), Jean-Paul LABEYRIE, Philippe BLAIN, Pascale DUPUY (Laruscade), Patrick PELLETON, Jean-Jacques GAUDRY (Marcenais), Brigitte MISIAK, Patrick SAINQUANTIN (Marsas), Marcel BOURREAU, Odile DUHARD (Saint Mariens), Pierre ROQUES, Christian BOULAN, Maria QUEYLA, Bruno ALIX (Saint Yzan de Soudiac)

**ABSENTS EXCUSES (8)** : Michel JAUBLEAU (Cavignac), Ghislaine JEANNEAU (Laruscade), Jean-Paul DUBOIS (Saint Mariens), Alain RENARD, Véronique PUCHAUD-DAVID, Julie RUBIO, François RIVES, Jean-Louis VEUILLE (Saint Savin)

**POUVOIRS (2)** : Madame RUBIO Julie à Monsieur RENARD Alain  
Monsieur VEUILLE Jean-Louis à Monsieur VACHER Christophe

**Secrétaire de séance** : Jean-Jacques EDARD

**N°04071907**

### **OBJET : Attribution du marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Le Président rappelle la délibération n°07021905 du 7 février 2019 autorisant la consultation en appel d'offres ouvert pour l'attribution marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 30, 33, 36, 69,70, 98,
- Considérant la compétence de la CCLNG en matière de « *plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu* ».
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 3386562 publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 19 avril 2019,
- Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres présentées dans le cadre de l'appel d'offres ouvert n° 2019L00A00001 pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 20 juin 2019 portant sur l'examen et l'admission des treize candidatures, ainsi que sur le classement des offres et l'attribution des lots,

Après en avoir délibéré, et sur la base du rapport d'analyse des offres établi par la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil décide :

N° 04071907

Envoyé en préfecture le 08/07/2019

Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le



ID : 033-243301181-20190704-19070407PLUI-DE

- D'attribuer le marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, du groupement d'entreprises composé de PLANED SCOP SARL cotraitant mandataire, ECOVIA SCOP SARL et SELARL GL AVOCATS, pour un montant de 149 875 €, soit 179 850 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces de marché correspondantes et tous les documents s'y rapportant ;
- De charger le Président de l'application des présentes décisions et de la mise en œuvre des marchés.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président